

Cfdt SF3C - Antenne Val - de - Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41 Courriel: 94@cfdtsf3c.org

Web: cfdtsf3c.org



La colère monte !

54 % des agents du centre ont participé à la grève du 14 novembre contre la Directive Européenne et la fin du monopole postal. Pour la Cfdt, cette forte mobilisation révèle un sérieux mécontentement du personnel, encore aggravé ces dernières semaines. La colère monte en proportion de l'injustice légitime ressentie par les agents.

C'est dans ce contetxe que la CFDT a été reçue par le Directeur du Centre le 17 novembre 2006.

■ Parking: Non à l'injustice!

La CFDT a remis la pétition signée de l'ensemble des collègues exigeant l'ouverture rapide de négociations entre la Direction et le propriétaire afin que la situation se débloque au plus vite et que nous puissions à nouveau se garer dans l'enceinte du Centre.

Le Directeur nous a fait part de ces interventions auprès du bailleur en nous annonçant qu'il demandait 10 places supplémentaires soit 3 pour les voitures postales, 5 pour l'encadrement et 1 place réservée au personnel handicapé. Soit une seule place pour le reste du personnel ! On a vu plus équitable dans les attributions !

Inconcevable! La CFDT soutient votre revendication et exige que le volume de place de parking soit revue au plus vite à la hausse. La Cfdt utilisera tous les leviers dont elle dispose pour satisfaire cette exigence légitime.

■ Les effectifs : Nos droits, nos emplois !

Même si la situation des effectifs parait être à la hauteur, au regard du règlement intérieur, la CFDT dénonce toujours l'insuffisance d'emploi et plus particulièrement sur le chantier départ et le volant de remplacement.

Le manque de trieurs au TG impose aux collègues présents, une charge supplémentaire quotidienne que la Poste doit compenser. En effet, la durée du TG, sous estimée lors de la dernière réorganisation avait permis à la Direction de réduire sérieusement la DHMO du Centre.

Afin de résorber le trafic en reste, le Directeur nous a proposé d'effectuer 20 mn de TG supplémentaire pour une compensation d'1 heure.

Une contre-proposition de la CFDT consiste à effectuer 10 mn de tri pour une compensation d'1 heure. C'est cette revendication que vous avez soutenue et obtenue lors de l'AG de lundi.

La CFDT se battra systématiquement à vos côtés pour obtenir un niveau de compensation à la hauteur de l'investissement. La Poste doit rapidement prendre en compte cette pénibilité supplémentaire et compenser généreusement les efforts de chacun.

De plus, nous apportons notre soutien total à l'action des facteurs de secteur refusant d'être des « supers rouleurs ». Ils ont exigé d'effectuer, comme le prévoit la fiche de poste, des travaux de qualité, de remplacement de chef d'équipe à hauteur de 20%.

Enfin, la Cfdt revendique qu'un CDI soit proposé rapidement aux CDD qui donnent satisfaction.

■ Divers : Tout et n'importe quoi !

Accident de Travail : La Cfdt, suite à un réel différent sur la gestion des accident de travail avec le Directeur tient à rappeler la réglementation en vigueur.

Tout agent, déclarant un accident durant son trajet aller retour domicile-travail ou durant sa vacation à l'intérieur ou à l'extérieur du centre doit se voir remettre par un encadrant le triptyque permettant de ne pas faire l'avance de frais chez le médecin ou autre examen nécessaire. Ce n'est qu'ensuite, en fonction des pièces au dossier que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie statue sur la validation ou non de l'accident de travail. Le Directeur ne peut nullement prendre seul cette décision qui relève, au final de la CPAM du département où l'on est domicilié.

Pour la CFDT, tout accident intervenu durant la vacation doit pris en charge par l'employeur, qu'il y ait ou non témoin direct de cet accident.

DEtude d'ergonomie : Le rapport du médecin ergonome, consultant de La Poste a été remis au Chs CT départemental. Ce point précis sera traité prochainement à cette instance. Nous demandons d'ailleurs que ce rapport soit remis à l'ensemble des membres du Chs Ct local

La CFDT ne peut accepter certaines conclusions du rapport, dont l'affirmation que la charge de travail des facteurs et des collecteurs à Villejuif serait acceptable tout en considérant un peu plus loin, qu'il est conseillé d'éviter d'affecter du personnel féminin sur les positions de collecteurs.(!?!)

Pour la CFDT, il est évident que le travail des facteurs et des collecteurs est de plus en plus intense avec des délais de distribution de plus en plus réduits. Le stress des circuits de collecte (circulation, respect des heures de ramassage, stationnement) ne peut-être écarté aussi facilement : il en va de nos conditions de travail, mais aussi de la satisfaction des clients !

Une des principales préconisations invite la direction à installer des casiers verticaux dans le centre. Curieux lorsque l'on sait qu'aucune étude à moyen et long terme n'a été effectuée sur ces casiers et que le médecin précise ne pas les connaître !!!

La CFDT alerte la Direction sur les conclusions hâtives qui pourraient être tirées de ce rapport, sans débat préalable dans les instances compétentes et sans l'approbation du personnel concerné. A bon entendeur...

■ Conclusion : vigilants et motivés !

Il n'y a rien sans rien. La démonstration a été faite que les agents de Villejuif savaient se mobiliser. Alors qu'on arrête de les prendre pour des! La Direction doit apporter des réponses rapidement aux problèmes soulevés. La CFDT ne lâchera pas le morceau tant que des mesures justes et équitables ne seront pas prises! C'est un message qui doit non seulement être écouté, mais aussi être entendu 5/5!

Avec vous, pour vous : la CFDT!